

**Avis du gouvernement du land
concernant les résolutions du Conseil Rhénan
du 23 juin 2014**

- 1. Travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes**
- 2. Bilinguisme à l'école primaire**
- 3. Carte européenne d'assurance maladie**

1. Travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes

Le gouvernement du Land soutient le Conseil Rhénan dans sa volonté de sensibiliser les jeunes à la thématique des guerres mondiales.

Cependant, dans une perspective scolaire, la Première Guerre mondiale est, pour des raisons évidentes, moins profondément ancrée dans la conscience collective des Allemands que la Deuxième Guerre mondiale et joue un rôle plutôt secondaire dans les programmes scolaires du gouvernement du Land. Seulement une ou deux heures de cours d'histoire sont généralement consacrées à la thématique de la « Première Guerre mondiale » dans la première partie du secondaire. Le nouveau programme scolaire d'histoire pour la première partie du secondaire en Rhénanie-Palatinat, qui doit entrer en vigueur en 2016, est orienté vers les compétences. Cela signifie que les sujets sont étudiés de façon critique dans l'optique des compétences qu'ils impliquent et qui sont à la base des contenus traités. La thématique de base prévue pour la 9^{ème} classe (3^{ème}/2nd) est le « Changement du caractère de la guerre : des guerres coloniales à la Première Guerre mondiale pour arriver à la guerre idéologique ». Au cours des dernières années, vu l'augmentation des contenus des programmes scolaires, on note une tendance à historiser la Première Guerre mondiale dans les cours et à la mettre en relation avec les autres guerres, en particulier la Deuxième Guerre mondiale.

Le Conseil Rhénan souligne que la commémoration de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale doit être promue auprès des jeunes générations, étant donné que l'implication directe, par exemple au sein de la famille, disparaît de plus en plus mais que, dans la perspective présente et au vu des développements actuels, l'éducation pour une culture démocratique reste indispensable ; il constate qu'il est nécessaire de développer des concepts pédagogiques capables d'éveiller l'intérêt pour le travail de mémoire auprès de toutes les catégories d'âge et mentionne l'approche consistant à utiliser des destins individuels sur la base de donnée d'archives afin de transmettre l'histoire.

C'est justement parce que le lien direct avec l'histoire du XXe siècle disparaît de plus en plus qu'il incombe aux écoles la tâche essentielle de sensibiliser les écolières et les écoliers à l'importance de la démocratie et à l'idée de l'entente des peuples.

Le gouvernement du Land est d'avis que ce travail ne doit pas viser uniquement à empêcher les attitudes antidémocratiques mais qu'il doit y opposer des concepts positifs. Il est convaincu qu'un engagement simultané dans le domaine de l'éducation à la démocratie, de l'enseignement d'un savoir historico-politique, de la

mise en place de projets visant à prévenir la violence en général et de l'établissement de programmes ayant pour objectif de lutter contre l'hostilité à la démocratie ont les plus grandes chances de réussir. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit donc de faire de la démocratie une valeur vivante à l'intérieur et à l'extérieur du monde scolaire, de permettre aux jeunes, grâce à une connaissance des institutions démocratiques et des possibilités d'action, de participer à l'État démocratique, d'offrir le plus tôt possible des mesures de prévention de la violence afin de s'entraîner à des comportements visant à stabiliser la personnalité et à résoudre les conflits, d'informer les jeunes, par des programmes ciblés et des projets, des dangers de l'extrême droite, de les sensibiliser à son inhumanité et de les inciter à faire preuve de courage et de compassion. Tous les domaines mentionnés devraient non seulement permettre aux élèves de participer à l'État démocratique mais également de comprendre la valeur de ce mode de vie.

En ce qui concerne le travail de mémoire, il convient de constater que les jeunes considèrent que la Première Guerre mondiale, tout comme le « Troisième Reich », font partie d'un passé lointain qui, dans le doute, n'a plus rien à voir avec eux. C'est pourquoi le travail de mémoire est une tâche didactique délicate. Il s'agit de rapprocher l'histoire, perçue comme lointaine, des élèves. Une méthode qui a fait ses preuves est le travail avec les témoins de l'époque. Grâce à ces témoins, les élèves comprennent et vivent l'histoire. Cependant il n'y a plus que très peu de témoins de la période mentionnée, si tant est qu'il y en ait encore.

C'est pourquoi le ministère de l'éducation, la science, la formation continue et la culture coopère à différents projets visant à documenter ces témoignages. Il est partenaire du projet de la deuxième chaîne de télévision allemande (ZDF) « NOTRE HISTOIRE. Mémoire de la nation » (UNSERE GESCHICHTE. Gedächtnis der Nation). L'objectif de ce projet est de transmettre aux générations à venir les témoignages sur l'histoire allemande du XXe siècle. Le ministère était également, en 2010, partenaire du projet de la station de radio SWR « Qui a fait la Rhénanie-Palatinat ? ».

En outre, le ministère de l'éducation, la science, la formation continue et la culture a soutenu l'élaboration et la publication du recueil « Témoignage de la vie juive à Mayence et dans le district Mayence-Bingen », il a également soutenu l'élaboration d'un ouvrage de témoignage par l'association régionale des Sinti et des Roms allemands de Rhénanie-Palatinat.

À côté des témoins, les lieux de mémoire peuvent être considérés comme « les témoins après les témoins » et représentent des lieux d'apprentissage spécifiques ayant un grand potentiel. Ils offrent la possibilité de se pencher intensément sur

des questions historico-politiques grâce à une approche orientée sur le présent et sur l'action. C'est pourquoi le gouvernement du Land offre un soutien financier aux excursions scolaires sur les lieux de mémoire.

De nombreuses écoles intègrent les journées de commémoration ou la visite de lieux de mémoire, de lieux de commémoration et de musées dans un concept pédagogique d'éducation historico-politique à long terme. Il existe de nombreux points de contact entre les différentes matières scolaires. L'histoire, l'éducation civique, la religion ou l'allemand peuvent être des matières jouant un rôle prédominant. La coopération avec les partenaires extrascolaires, comme les lieux de commémoration, les musées, les archives ainsi que d'autres acteurs de la société civile, élargissent l'espace et l'horizon de l'éducation historico-politique à l'école. Les rencontres d'élèves et les jumelages écoles représentent un instrument adéquat pour lutter contre les stéréotypes et un nationalisme agressif ; le ministère de l'éducation les soutient dans une large mesure.

La centrale pour l'éducation politique du Land de Rhénanie-Palatinat (LpB Landeszentrale für politische Bildung) offre de nombreuses possibilités de traiter la thématique du national-socialisme et de la Deuxième Guerre mondiale, tout particulièrement dans et autour du Mémorial du camp de concentration d'Osthofen et du Mémorial de l'ancien camp spécial SS/camp de concentration de Hinzert. Ces thèmes font également l'objet de nombreuses coopérations nationales mais également transfrontalières, tout particulièrement avec le Luxembourg, la France et la Pologne. Dans ces lieux de commémoration, un nombre croissant de classes (entre-temps plus de 500 classes par an) se penchent parfois avec une grande intensité sur les causes et les conséquences de la politique de guerre des nazis.

Les expositions permanentes ainsi que les offres d'information et de conseil du centre de documentation sur le nazisme à Osthofen sont complétées par un grand nombre de manifestations et de publications autour de cette thématique.

Les mémoriaux d'Osthofen et de Hinzert sont en contact régulier avec des institutions et organismes alsaciens qui se penchent sur le passé nazi pendant l'occupation allemande de l'Alsace, entre 1940 et 1945. Les partenaires sont le Centre Européen du Résistant Déporté (le mémorial du camp de concentration Natzweiler-Struthof), le Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck et l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans les départements Bas-Rhin et Haut-Rhin.

Les activités transfrontalières concernent les questions pédagogiques qui se posent aux centres de mémoire dans une perspective française et allemande. Après avoir organisé, il y a quatre ans, avec le musée Tomi Ungerer à Strasbourg, l'exposition « les pensées restent libres ! », Le Mémorial du camp de concentration d'Osthofen va montrer, au cours du premier trimestre de 2015, une exposition des œuvres de l'artiste alsacien Ungerer sur le ghetto de Varsovie, dans le contexte de l'ouvrage de Zvi Kolitz « Yossel Rakover s'adresse à Dieu », paru en allemand (Jossel Rakovers Wendung zu Gott) aux éditions Diogenes.

Dans le domaine du travail de commémoration relatif au nazisme, la LpB offre régulièrement des formations continues pour les enseignants. Depuis 2009, elle organise avec l'ADD de Trèves et avec le soutien du ministère de l'éducation, la science, la formation continue et la culture, en coopération avec la fondation pour l'éducation de la voïvodie d'Opole (Bildungskuratorium) des voyages d'études sur les trois lieux de commémoration, Łambinowice, Osthofen et Hinzert.

Et enfin, la LpB Rhénanie-Palatinat participe avec l'association des villes badoises (Verband der Badischen Städte) au sein du groupe de travail visant à entretenir et à préserver le cimetière des déportés à Gurs, ainsi qu'avec l'association régionale du Palatinat (Bezirksverband Pfalz), au travail de mémoire concernant le camp de Gurs, dans le sud de la France, dans lequel, en 1940, au cours d'une première grande vague, de nombreux citoyennes et citoyens juifs du sud-est de l'Allemagne ont été déportés. Conjointement avec la LpB du Bade-Wurtemberg, la LpB de Rhénanie-Palatinat publiera, en été 2015, un programme des manifestations autour du 75^e anniversaire des déportations à Gurs (octobre 2015) réalisées par différents organismes au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat.

2. Bilinguisme à l'école primaire

Le gouvernement du Land approuve la recommandation du Conseil Rhénan concernant le bilinguisme à l'école primaire et salue l'action du Conseil Rhénan visant à concrétiser la résolution «État et développement du bilinguisme allemand/français dans la région du Rhin Supérieur ». Il s'agit surtout de continuer à promouvoir le plus tôt possible, au niveau du Land, les compétences linguistiques à l'école primaire. Ceci contribuera certainement à une meilleure acceptation et une meilleure compréhension dès le plus jeune âge, ce qui permettra d'ancrer plus profondément l'idée européenne.

Du côté rhénan-palatin, il existe actuellement quatre écoles primaires qui offrent des sections bilingues dans les langues allemand/français et 12 écoles primaires qui proposent le français en tant que langue étrangère intégrée. Au total, 1862

élèves y apprennent le français. L'enseignement est basé sur le Programmes de langues étrangères pour l'école primaire, qui se réfère lui-même au Cadre commun de référence européen.

Actuellement, le ministère de l'éducation, la science, la formation continue et la culture n'a pas reçu de demandes de mise en place de sections bilingues supplémentaires dans des écoles de la région du Rhin supérieur.

Cependant le gouvernement du Land est d'avis qu'il ne sera pas possible, à moyen terme, d'atteindre l'objectif selon lequel tous les élèves des écoles primaires de la région du Rhin supérieur devraient apprendre la langue du voisin. Les raisons en sont diverses. D'une part, il n'y a pas suffisamment d'enseignants ayant une formation en français, d'autre part les parents souhaitent que l'anglais soit davantage enseigné dans les écoles primaires.

Le concept de l'apprentissage intégré contenu/ langue étrangère des écoles primaires de Rhénanie-Palatinat stipule que ce sont les écoles qui décident des langues qu'elles proposent. Le choix de l'anglais ou du français dépend du nombre et des qualifications des enseignants de français et d'anglais dans les différentes écoles. Dans le cas de l'apprentissage intégré contenu/langue étrangère, les élèves apprennent de manière globale dans un contexte spécifique. L'apprentissage de la langue étrangère ne se fait pas de façon isolée mais globalement et en rapport avec les différents contenus enseignés dans les diverses matières.

La Rhénanie-Palatinat maintiendra les sections bilingues dans les quatre écoles primaires et continuera à promouvoir l'enseignement intégré avec le français langue étrangère.

En outre, les écoles primaires de Rhénanie-Palatinat participent à différents projets tels que Écoles Voisines – Nachbarschulen (amélioration des connaissances linguistiques et des compétences interculturelles des enseignantes et des enseignants), Projet échange (échanges d'enseignants le long de la frontière), TriProCom (apprentissage précoce des langues en maternelles et écoles primaires) et TRILINGUA (apprentissage précoce des langues à la maternelle et à l'école primaire).

Tous les projets transfrontaliers sont suivis par l'Institut pédagogique du Land (PL Pädagogisches Landesinstitut). Les écoles primaires bilingues sont soutenues, entre autres, par l'affectation d'assistants de langue supplémentaires par l'intermédiaire du service d'échange pédagogique (PAD Pädagogischer Aus-

tauschdienst). Cela permet de renforcer encore le principe du recours à des locuteurs natifs dans les écoles. Les projets transfrontaliers sont financés par des fonds du département Coopération européenne et internationale du ministère de l'éducation, la science, la formation continue et la culture.

3. Carte européenne d'assurance maladie

Le gouvernement du Land a reçu la résolution concernant la carte européenne d'assurance maladie du Conseil Rhénan uniquement pour information. Il la salue cependant, ainsi que la proposition qui y est émise d'œuvrer à trouver une réglementation uniforme concernant la procédure de délivrance de la carte européenne d'assurance maladie.

Le gouvernement du Land partage l'opinion du Conseil Rhénan selon laquelle il serait possible d'éviter la réglementation prévoyant une carte séparée, qui oblige les citoyennes et les citoyens, tous les ans, à entreprendre des démarches administratives.

Il serait souhaitable que l'État français réussisse à introduire la même réglementation que celle qui a été adoptée par d'autres États européens, comme l'Allemagne, prévoyant que la carte européenne d'assurance maladie soit intégrée au verso de la « carte vitale » française.

Le gouvernement du Land salue à nouveau la proposition du Conseil Rhénan de faire du Centre européen des consommateurs à Kehl un centre de contact avec les administrations nationales afin de régler au plus tôt cette affaire.